

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE
SEANCE du 10 août 2016

Convocation : 01 août 2016

Etaient présents : Rémy PASQUET, Bernadette ROBLIN, Christophe MAGNIEN, Jacqueline BERLIN, Emmanuel BERTHON, Gilbert COURTOIS, Raymonde DRAGNE, Evelyne LECROT, Séverine MORLET

Etaient absents : Karen GAUDET (pouvoir à Jacqueline BERLIN), Pascal BONDOUX, Thierry GOUNOT (pouvoir à Bernadette ROBLIN), Gérard GUYOT, Martine PIERRE (Christophe MAGNIEN), Elodie VINCENT (pouvoir à Rémy PASQUET)

Christophe MAGNIEN a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente.

Le dix août deux mil seize, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2016
- 2/ Achat terrain
- 3/ Renégociation du taux d'intérêt d'un prêt
- 4/ Questions diverses

□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 21 juillet 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

□□2 - Achat terrain

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la succession et indivision LEMAITRE-CHARBONNIER évolue.
Parmi les biens objet de l'indivision, un terrain d'une superficie de 41a 13ca avec maison d'habitation menaçant ruine, le tout cadastré AC 43, sera disponible à la vente sur le territoire communal.

Ce bien étant situé en plein centre bourg, il apparaît opportun, dans le cadre de l'aménagement global du bourg, de faire une offre.

Après discussion et échange, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents, que la commune fasse une offre avec un prix maximum de 53 000€ par l'intermédiaire d'un officier ministériel. L'assemblée donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour concrétiser cette offre dans la limite maximale autorisée.

Délibération n° 2016-54

□□3 - Renégociation du taux d'intérêt d'un prêt

Le 24 novembre 2008, la commune a bénéficié d'un prêt de 15 000€ accordé par la Banque Populaire de Bourgogne sur 25 ans au taux de 4.68% pour équilibrer le plan de financement des travaux de la deuxième tranche de l'assainissement collectif du centre bourg.

A ce jour, le capital restant dû s'élève à 10 611.01€.

Après contact avec le prêteur, il est possible de renégocier le taux de 4.68% à 2.80% pour la durée restante, soit 204 mois.

L'économie attendue serait minimum de 39% du montant des intérêts à payer, compte-tenu de la date d'échéance et du nouveau taux proposé.

L'enjeu n'est pas négligeable, aussi je vous propose de donner une suite favorable à cette proposition valable jusqu'au 26 août 2016 inclus.

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au contrat de prêt.

Délibération n° 2016-55

□□4 - Questions diverses

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités. La séance est levée à 20h10.

Table des délibérations

2016-54 : Achat terrain

2016-55 : Renégociation du taux d'intérêt d'un prêt

**Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents**

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		